



Obtenir réparation pour dénonciation calomnieuse après un divorce

Par **cllv**, le **10/08/2014** à **17:57**

bonjour,

je suis pleine procédure de divorce pour fautes contre le père de mes 2 filles dont l'issu sera rendu cet automne après plus de 2 ans et demi de démarches.

Monsieur, qui a quitté le domicile conjugal après 12 ans de mariage, est parti pendant que je me faisais soigner pour un cancer dont l'issu n'était pas gagné. il a abandonné le domicile en me laissant seule, en pleine chimiothérapie la charge de nos 2 filles dont la plus jeune n'avait que 18 mois. deux mois après son départ, parti vivre chez une autre femme, il a commencé a m'envoyer des messages pour me dire qu'il était très inquiet car il disait que sa compagne était une menace pour nos enfants, qu'elle était folle et qu'il ne savait pas comment les protéger d'elle. ensuite, il m'a dit (preuve écrite) qu'il souhaitait se venger de moi parce que je l'avais fait souffrir en tombant malade. au bout de quelques semaines, j'ai fini par comprendre qu'il fallait le considérer comme un malade. (ceci n'est qu'un résumé)

très inquiète, et affaibli par mon état, j'ai donc déposé une demande en divorce et j'ai déposé tous les messages par écrit (sms et email) qu'il m'avait adressé me disant que le mieux était de laisser la justice juger de la situation.

il s'en est suivi que Monsieur est rentré en guerre contre moi et qu'il a trouvé plusieurs personnes pour faire des faux témoignages sur moi pour justifier son comportement et prouver que ça serait moi qui serait dérangé. gens que je n'ai jamais vu de ma vie. heureusement pour moi, ses témoignages ne tiennent pas debout car ils se contredisent tous ! mais le soucis c'est que je n'arrive pas a accepter que des gens puissent dire des horreurs sur moi. je n'ai pas voulu intervenir tant que la procédure du divorce n'est pas fini mais je souhaiterai engager une procédure pour que c'est gens qui m'accusent de manipuler mes enfants contre le père, de ne pas m'occuper d'eux depuis des années, de dire que j'étais un parasite qui vivait au crochet de mon mari alors qu'ils ne savent même pas que j'étais infirmière libérale et que c'est moi qui remboursait le crédit de la maison.... etc.... bref que ces

gens aient le droit de dire n'apportent quoi (jusqu'à dire que je ne répondais pas à mon devoir conjugal... etc) puissent dormir tranquillement sur leurs deux oreilles et continuer à siéger au conseil municipal du village comme si de rien n'était

qu'est ce qu'il serait possible de faire au pénal ? j'ai cru comprendre que le déni parental était punissable au pénal ? est ce que ça ne serait pas considéré comme une dénonciation calomnieuse ce genre de faux témoignage ? (à savoir que je peux prouver que les témoignages sont faux assez facilement vu que mon ex a fait témoigné d'autres personnes qui disent qu'il était à un autre endroit au moment où les témoins disent leur bêtises et que d'ailleurs ses personnes commencent leur témoignage en disant qu'ils ne savaient même pas que j'existais, qu'ils ne m'ont jamais vu !!!! Difficile dans ce cas de m'avoir vu "bourrer le crâne de mes enfants contre leur père"

je lis par tout qu'il n'y aurait aucun moyen de faire condamner une personne qui fait un faux témoignage, est ce vrai ?

merci de vos conseils

cordialement